

République Française
Département du FINISTERE

VILLE de PLEYBEN
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN

Tél. 02.98.26.68.11
contact@pleyben.fr

n° ADM_05_2026

**DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN AGENT TITULAIRE**

Madame Elise RONDINEAU
Adjoint Administratif 2^{ème} échelon

Le Maire de la Commune de PLEYBEN,

Vu les articles L2122-32 et R2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt d'une bonne administration que la signature de certains actes relevant de la compétence du maire soit déléguée au profit de Madame Elise RONDINEAU, agent d'accueil en charge de l'Etat civil.

ARRETE

Article 1 : Madame Elise RONDINEAU, agent titulaire, née le 20 décembre 2001 à Quimper (29), est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, enregistrement des dossiers PACS, délivrance des duplicatas de livret de famille, légalisation de signature, certificat de vie
- la transcription, de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la signature des actes et transcriptions de décès
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la réception de l'acte de consentement d'un majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- délivrer toutes copies et extraits d'état civil, quelle que soit la nature des actes.
- les conventions modificatives de PACS ainsi que les déclarations conjointes ou demandes unilatérales de dissolution de PACS

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait à Pleyben,
Le 23 mars 2026
Nom, prénom et qualité du signataire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

... 26 MARS 2026

Signature de l'agent :

Rondineq



Le Maire de PLEYBEN

Amélie CARO